

Candidater en France

Comment rechercher un emploi ?

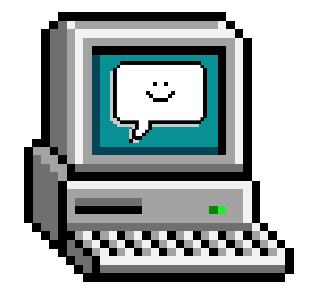
Afin de trouver un emploi en France, vous pouvez répondre à des offres d'emploi. Ces offres d'emploi sont disponibles sur internet, et notamment sur les sites suivants :

LES SITES PUBLICS D'OFFRES D'EMPLOI

- Le site de France Travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>
- Le dispositif « La bonne boîte » mis en place par France Travail : <https://www.emploi-store.fr/portail/services/laBonneBoite>
- Le site de recrutement pour les cadres : www.cadremploi.fr
- Le site EURES de la Commission européenne : <https://europa.eu/eures>

LES SITES PRIVÉS D'OFFRES D'EMPLOI (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

- www.monster.fr
- www.stepstone.fr
- www.regionsjob.com
- www.indeed.fr
- www.keljob.com



LES CANDIDATURES SPONTANÉES

Les employeurs puisent dans les candidatures spontanées reçues quotidiennement.

Il est nécessaire pour les candidatures spontanées d'identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées par votre profil et donc de vous recruter.

L'annuaire des entreprises de France (AEF), élaboré par les chambres de commerce et d'industrie françaises, permet de faire des recherches par mot clef.

Annuaire des entreprises en France : www.aef.cci.fr/statiques/recherche-entreprises/#emploi

LES RÉSEAUX SOCIAUX

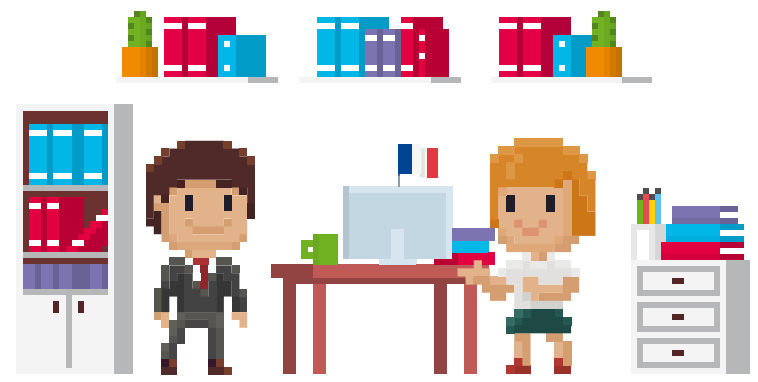
Les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante pour les recrutements : www.linkedin.com et www.viadeo.com

VOUS ÊTES CONVOQUÉ À UN ENTRETIEN ?

Félicitations ! Si l'entreprise vous contacte, c'est que votre profil intéresse. Vous avez déjà fait une grosse partie du chemin.

Quelques derniers conseils :

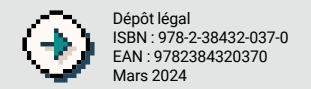
- ayez une tenue vestimentaire adaptée le jour de l'entretien,
- venez en avance et anticipez les conditions de transports,
- prenez un CV et vos références professionnelles le jour J,
- n'hésitez pas à vous renseigner sur l'entreprise via les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn par exemple),
- montrez une nouvelle fois votre intérêt pour l'offre,
- n'hésitez pas à demander quand vous aurez un retour après l'entretien.



EURES est un réseau européen créé en 1993 par la Commission européenne avec l'objectif de favoriser la libre circulation et la mobilité dans l'Espace économique européen. <https://ec.europa.eu/eures>



Conduite du projet et rédaction CRD EURES / FRONTALIERS Grand Est
11, Rue Claude Chappe
57070 Metz Technopôle
Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91
contact@frontaliers-grandest.eu
<https://frontaliers-grandest.eu>



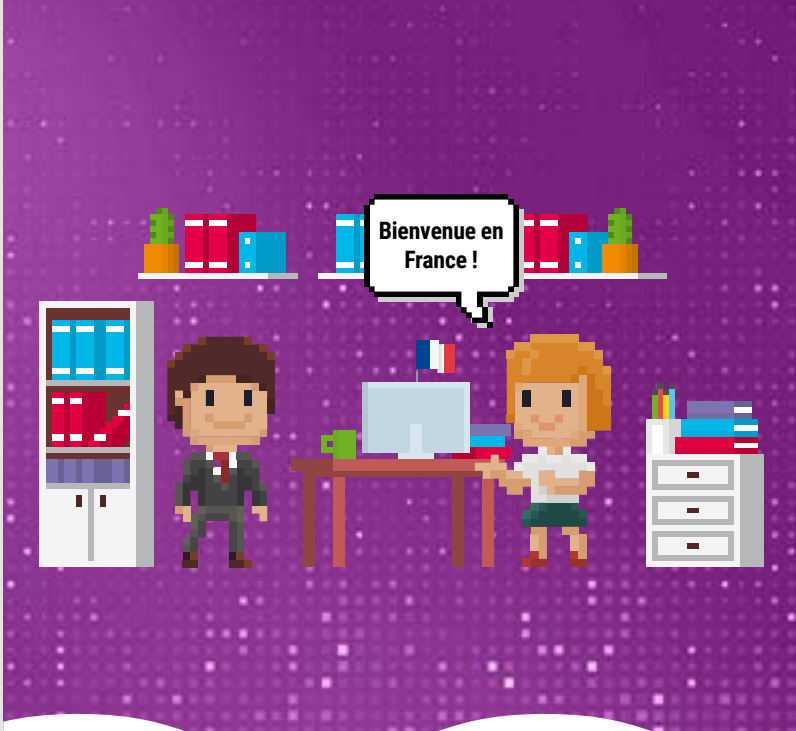
Dépôt légal
ISBN : 978-2-38432-037-0
EAN : 9782384320370
Mars 2024

Avec le soutien financier de la Région Grand Est et de la Commission européenne



Cofinancé par l'Union européenne

* synchroni.studiesynchro.fr 2024



Les activités EURES bénéficient du soutien financier de la Commission européenne.

Cette fiche est cofinancée par l'Union européenne et la Région Grand Est. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux de l'auteur ou des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Région Grand Est. Ni l'Union européenne, ni la Région Grand Est ne peuvent en être tenues pour responsables.



Cofinancé par l'Union européenne



Pour tout approfondissement ou toute question particulière, n'hésitez pas à contacter notre service juridique à l'adresse : juridique@frontaliers-grandest.eu.

Toutes les informations contenues dans cette fiche ont uniquement une portée générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique.

Elles ont une valeur informative et ne peuvent donc être considérées comme des documents faisant juridiquement foi.

Elles ne créent dès lors aucun droit ou obligation autre que ceux qui découlent des textes juridiques nationaux légalement adoptés et publiés ; seuls ces derniers font foi.

Les informations communiquées n'engagent pas la responsabilité du CRD EURES/Frontaliers Grand Est et de ses financeurs.

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat, les sujets traités faisant l'objet de modifications légales et réglementaires fréquentes.

Toute reproduction / impression intégrale ou partielle de ce document sans l'autorisation de Frontaliers Grand Est est strictement interdite.

Quelques informations importantes

TRAVAILLER EN FRANCE : DE NOMBREUX ATOUTS ET DES OPPORTUNITÉS

La France est un pays doté d'entreprises et d'instituts renommés dans le monde entier. Le pays est connu en premier lieu pour son industrie du luxe, mais la grande distribution et l'agriculture y occupent également une place importante. Les jeunes diplômés étrangers sont particulièrement bien accueillis sur le territoire.

Si vous habitez dans un pays voisin, vous pouvez aussi vous laisser tenter par une mobilité et venir travailler dans le Grand Est.

L'automobile est le premier employeur régional, suivi de l'industrie du bois, l'agroalimentaire, mais aussi la chimie des matériaux, les technologies de santé, ou encore l'énergie.

Le Grand Est est une Région qui bouge et innove dans le domaine de la santé, la gestion durable des ressources naturelles, et qui offre également des emplois dans l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, ou encore le commerce de détail.

L'ART DE VIVRE EN FRANCE

L'offre culturelle, la gastronomie, la convivialité sont au rendez-vous dans toutes les régions et caractérisent le mode de vie français. Le « made in France » est aussi très réputé avec ses très nombreuses entreprises artisanales.

Vous pouvez envisager une carrière professionnelle en France à court, moyen ou long terme. Le droit européen vous protège en matière de retraite : dès que vous travaillez un an dans un pays européen, vous aurez le droit à une retraite de ce pays. Aucune cotisation n'est perdue.

Pour une candidature en France ou dans un autre pays, vous devez être organisé dans votre recherche d'emploi.

Puis-je travailler en France ?

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, vous pouvez travailler sans avoir besoin d'un permis de travail ou d'un titre de séjour.

En revanche, si vous êtes ressortissant de pays tiers, vous devez :
- obtenir un permis de travail complet,
- en tant que futur travailleur vous devrez joindre l'autorisation de travail à votre demande de visa et/ou titre de séjour.

Vous ne pouvez pas travailler en France avec votre autorisation de travail d'un autre pays !

Veillez bien à respecter toutes les étapes pour obtenir votre visa d'entrée sur le territoire français, ainsi que l'autorisation de travail.

C'est au futur employeur d'effectuer les démarches d'autorisation de travail.

Pour ne pas manquer les opportunités qui se présentent, préparez avant votre recherche d'emploi en France les documents nécessaires pour l'obtention d'un titre de séjour.

Vous pouvez les retrouver sur le site <https://www.welcometofrance.com>.

Les risques

Si vous travaillez en France sans autorisation, les cotisations sociales pour votre future retraite, vos droits à la couverture maladie ou encore à un éventuel chômage seront perdus.

En cas d'accident de travail, vous rencontrerez des difficultés de prise en charge.

Votre CV

Les recruteurs reçoivent des centaines de CV pour une seule offre d'emploi.

Face à cette avalanche de candidatures, ils ne prendront que quelques minutes pour lire le vôtre. Votre CV doit devenir votre carte de visite par excellence pour taper dans l'œil des recruteurs. Il est recommandé de bâtir son CV sur une page A4. Plus le CV est concis, mieux le recruteur pourra en extraire les informations principales.

Pour que votre CV soit optimum, vous devez :

- donner un titre à votre CV, en indiquant l'intitulé du poste recherché,
- faire figurer le nom, prénom, adresse, mail et contact téléphonique.

D'une manière générale, vous devez réaliser un CV anti-chronologique (du plus récent au plus ancien) et mentionner votre expérience professionnelle.

Concentrez-vous sur le plus important et adaptez votre présentation aux différents postes auxquels vous postulez et aux compétences requises. Il est important de miser sur la sobriété, bannir les mensonges et éviter les fautes d'orthographe.

SUR LA FORME DU CV



Aucune forme particulière n'est imposée. Il est en général conseillé de faire figurer une colonne sur la gauche avec les informations importantes, avec sur la droite le texte et le descriptif des expériences et compétences.

La photo n'est pas obligatoire. Mais elle peut permettre au recruteur ayant reçu le candidat de se remémorer l'entretien. Dans tous les cas, il faut choisir un cliché professionnel. Veillez à ce que votre CV soit harmonisé en police d'écriture.

Envoyez votre CV de préférence en format PDF en donnant un titre au fichier (par ex. CV.nom.prénom.pdf)

Utilisez une adresse email réservée pour votre recherche d'emploi et vos contacts professionnels. En effet, le risque d'utiliser une adresse mail générique est que vos candidatures soient noyées dans vos mails quotidiens. Optez pour une adresse unique pour vos candidatures.

Renoncez aux adresses mail fantaisistes : une simple adresse format « prénom.nom@hôtebergeur.fr/com » sera parfaite.

Créez-vous une rubrique « Compétences ». Elle permettra au recruteur de voir au premier coup d'œil si vous avez les compétences nécessaires pour l'emploi sur lequel vous vous positionnez.

Lesquelles mentionner ? : regardez tout simplement les compétences citées dans l'offre d'emploi ! Vous les avez ? Inscrivez-les !

Votre niveau de langue sur votre CV

Il est important de faire apparaître clairement votre niveau de langue sur votre CV.

Vous devez cependant bannir absolument :

- les mentions « lu, écrit, parlé »,
- les présentations avec curseur.

Afin qu'un recruteur puisse déterminer votre niveau de langue, vous devez utiliser le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Ce cadre détermine votre niveau avec un classement qui va de A1 à C2.

Vous souhaitez faire évaluer votre niveau de langue ? France Travail peut vous proposer une évaluation linguistique gratuite via la plateforme ELAO. Parlez-en à votre conseiller.

Si vous ne respectez pas le cadre européen, votre CV risque de ne pas être retenu par un recruteur.

Pire, une intelligence artificielle qui pourrait préanalyser votre profil écartera votre CV avant même qu'il arrive chez le recruteur, car vos compétences linguistiques ne seront pas clairement établies !

Quelles sont les langues pratiquées en France ?

Le français : dans presque tous les secteurs d'activité, la maîtrise de la langue française est impérative, ne serait-ce que pour les échanges avec l'employeur, avec les collègues, et pour le cas où vous devez être en contact avec les clients.

Le niveau de français varie selon le poste que vous souhaitez occuper. Néanmoins, pour évoluer professionnellement, une maîtrise correcte du français est indispensable.

➤ Pour améliorer votre niveau en français sur place ou avant votre départ, vous pouvez contacter :

Les instituts français, présents dans de nombreux pays : <https://www.institutfrancais.com/fr>

Les Alliances françaises, installées dans 132 pays : <https://www.fondation-alliancefr.org/>

➤ Les tests et diplômes de français permettant de justifier d'un niveau de français :

- DELF : le Diplôme d'Etudes en Langue Française, délivré par le Ministère de l'Education nationale, permet de valoriser un CV

- TEF : le Test d'Evaluation du Français, organisé par la CCI Paris, mesure votre niveau de connaissance et de compétences en français

- DALF : le Diplôme Approfondi de Langue permet d'attester d'un niveau C1 (DALF C1) ou C2 (DALF C2)

Si vous êtes ressortissant de pays tiers vous devez, pour obtenir une carte de résident, justifier d'un niveau supérieur ou égal au niveau A2.

Les tests de connaissance du français s'effectuent par l'intermédiaire de France Education international (www.ciep.fr).

L'anglais : il est utilisé dans de nombreux secteurs d'activité comme le commerce, les relations à l'international.

L'allemand : c'est la deuxième langue étrangère la plus recherchée par les employeurs. Elle sera demandée par les entreprises allemandes implantées en France, et plus généralement pour les relations économiques franco-allemandes.

La lettre de motivation

Bien que la lettre de motivation soit de moins en moins demandée par les recruteurs, vous devrez tout de même montrer votre vif intérêt à votre futur recruteur pour le poste sur lequel vous vous positionnez.

Si une lettre de motivation est demandée, elle devra faire partie de votre dossier de candidature. Elle doit être dactylographiée, sauf demande expresse d'une lettre manuscrite.

Les points forts de votre lettre de motivation doivent être les suivants :

- votre présentation,
- vos points communs entre votre expérience et le poste,
- l'intérêt pour l'entreprise de vous recruter,
- vos motivations et votre disponibilité.

Le mail d'accompagnement de votre CV et de votre lettre de motivation doit être synthétique et percutant. Il ne remplace pas la lettre de motivation.

VOTRE CV ET VOTRE LETTRE DE MOTIVATION SONT PRÊTS ? QUELQUES DERNIÈRES VÉRIFICATIONS :

« **Google-isez** » votre nom.



Vous devez vérifier quels seront les premiers résultats qu'un recruteur pourra trouver sur vous en tapant votre nom et prénom sur un moteur de recherche.

Si vos réseaux sociaux privés apparaissent (Facebook, Instagram, etc.), pensez à verrouiller votre contenu !

Pensez à vérifier également votre répondeur téléphonique !

Ce dernier pourra être le premier contact de votre futur recruteur. Prévoyez un message sobre, évitez les messages d'accueil humoristiques pendant votre période de recherche d'emploi.

Soyez prêt pour des pré-entretiens téléphoniques.

Avant de vous faire venir sur place, un recruteur pourra vous appeler à n'importe quel moment, notamment pour tester votre niveau de langue de manière spontanée. Soyez prêt !